

Ça fait longtemps que la Fonction publique territoriale vit la « fin de l'abondance » !

Le 29 septembre, on se mobilise !

- une perte de salaire de l'ordre de 15 % depuis 2010,
- un dégel et une revalorisation ridicule de 3,5 % de la valeur du point d'indice - dégel à mettre à l'actif de la lutte de la CGT depuis des années - au regard d'une inflation dépassant largement les 6,5%,
- des sous-effectifs permanents,
- des manques de moyen pour exercer nos missions, d'où des conditions de travail dégradées
- un recours accru aux contractuel.les

Et pour couronner le tout : l'augmentation du temps de travail (à 1607 heures), la destruction programmée du statut de la Fonction Publique par la loi Dussopt du 6 août 2019.

Alors qu'en 2021, 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40, soit 15 % de plus en un an, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice pour une rémunération de 1500 € nets, c'est 50 € de plus pour les agents territoriaux!

C'est une véritable provocation et un mépris sans nom !

On voit bien pour qui est l'abondance alors que la paupérisation des agents publics se poursuit encore et toujours !

La stagnation des carrières est également flagrante !

La situation actuelle de tassement des carrières est le fruit des choix et de la responsabilité des gouvernements successifs, reproduisant chacun les mêmes recettes des mesurette catégorielles créant les inégalités, les frustrations et les divisions d'aujourd'hui.

Dernière en date, à l'instar de la catégorie C, le relèvement des échelons de base de la catégorie B, pour les élever au-dessus du smic, créant de fait un ralentissement de l'évolution de la carrière de cette catégorie et provoquant le tassement de l'ensemble des grilles de rémunération.

La seule réponse adéquate et attendue à cette colère des agents est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10% et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

Tous les services à la population subissent les conséquences du désengagement de l'État.

La santé, l'éducation, le secteur social et médico-social, les services départementaux d'incendie et de secours font l'actualité mais toutes les autres missions de services publics dans les mairies, les départements et les régions subissent également le résultat des politiques menées depuis des dizaines d'années, aggravées par Macron.

Face à la liquidation programmée de nos services publics, de la fonction publique, face au mépris et aux provocations, une seule réponse possible :

nous mobiliser !

29

SEPTEMBRE 2022

Tou-te-s
mobilisé-e-s
pour :

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes

Déjà des actions ont eu lieu depuis le début du mois de septembre : la forte mobilisation pour la journée nationale des Atsem le 5 septembre, des actions locales pour la petite enfance notamment et des actions locales qui vont se poursuivre avec pour point fort la mobilisation inter-professionnelle pour la journée du 29 septembre.

C'est en ce sens et forte de toutes ces actions que la fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des salariés, agents publics, fonctionnaires, à se réunir, à débattre, à rassembler leurs revendications et à participer massivement à la journée de grève et de mobilisations le 29 septembre **pour exiger tous ensemble, le même jour, en direction de Macron :**

- 10% de temps de travail en moins**
- 10% d'effectif en plus**
- 10% d'augmentation indiciaire et salariale**
- 10% de temps de formation.**

Et l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique



Tous ensemble, faisons du 29 septembre une étape visible dans la construction du rapport de force, pour en finir avec la vie chère et cette politique entièrement tournée contre nos droits

Rendez-vous :

A Rennes, RDV Esplanade Charles De Gaulle
A 11h

Préparez vos panneaux, affiches, faites-vous voir...

CGT 8 place de Torigné, Rennes
cgt@rennesmetropole.fr

J'ADHÈRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (commune, département) :

